

Paulette Saubona

Michel Bertrand

Paulette Sauboua

Paulette Sauboua naît le 12 octobre 1922, à Eysines, très probablement chez une tante de sa mère, ses parents n'y étant en effet que de passage. Et, après un retour à Orthez (d'où sa mère est originaire, son père étant de Cadillac) , qui voit en 1924 la naissance d'André, son frère, toute la famille s'établit à Talence , dans une petite échoppe, au 27 rue Adolphe Thiers, qui donne sur le Boulevard.

Paulette, inscrite à l'école primaire Gambetta toute proche, est ensuite embauchée comme vendeuse à l'Imper, atelier de confection situé rue des Allamandiers , jouxtant l'église Saint-Michel.

Cependant, vers ce moment ou peu après, ses parents , Robert Jean Augustin Sauboua, peintre à la Poudrerie de Saint-Médard- en-Jalles puis aux Etablissements métallurgiques de la Gironde, et Marie Isabe, serveuse au Restaurant André rue Saint-Vincent de Paul à Bordeaux , se séparent. Paulette va désormais vivre avec son père et sa grand-mère paternelle , Maire-Inès née Chassagne.

Fin 1940, Paulette vient d'avoir 18 ans et entre en Résistance. C'est à l'Auberge de jeunesse de Talence dont elle devient secrétaire et, selon certains, trésorière, qu'elle fait la connaissance de plusieurs jeunes gens d'opinions politiques et de milieux sociaux différents , mais tous animés par le rejet patriotique de l'Occupant. Ainsi fait-elle bientôt partie d'une réseau « communo-gaulliste » selon la terminologie du gouvernement de Vichy.

André Bergez, étudiant en océanographie, animateur de l'Alliance de la Jeunesse française, Pierre Girard, ouvrier aux Ateliers industriels de l'aéronautique et Jean-Jacques Auriac, médecin à l'hôpital Bergonié, agent de la Confrérie Notre-Dame, y figurent au nombre des gaullistes.

Jean-Jacques Panier-Dujacq , employé de bureau (?) , cadre régional de la Jeunesse communiste, Clément Corbières, employé au Centre de tri postal de Bordeaux-Gare, dirigeant local de la Jeunesse communiste et Claude Meyroune, étudiant en médecine, responsable au sein du Front national , en sont quelques-uns des communistes.

Mais, en moins d'un an, l'ensemble de ce réseau ou presque va être démantelé.

C'est d'abord le groupe gaulliste qui est atteint , infiltré début 1941 par une certaine Geneviève S., "secrétaire" de Georges Reige, directeur de cabinet du préfet François-Julien Pierre-Alype. S'acquittant avec zèle de la tâche qui lui a été confiée, elle parvient peu à peu à gagner la confiance de Marcelle Girard, sœur de Pierre, qui, à Talence, est employée dans le Salon Paris-Coiffure, lieu de rencontre de plusieurs membres du groupe . A partir du mois de juillet, les arrestations se précipitent : si André Bergez réussit une nouvelle fois à s'évader, Jean-Jacques Auriac se suicide de peur de parler sous la torture. Jean Blanc, Pierre Girard et son frère Jean, Jean-Baptiste Raufaste, Pierre Villain... sont fusillés à Souge le 24 octobre suivant en représailles après que l'officier d'administration militaire Hans Reimers aura été abattu le 21 du même mois à Bordeaux. Pierre Barthe, André Bergez repris, André Chauvenet, Marcelle Girard... seront déportés.

C'est quelques temps après, à la suite de trois événements que le groupe communiste est atteint. Le 24 septembre 1941, en gare de La Rochelle, dans une valise confiée à la consigne, la police découvre deux textes rédigés par Jean-Jacques Panier-Dujacq, l'un concernant l'activité communiste dans les Auberges de jeunesse, l'autre, celle de Claude Meyroune à l'Université. Le 3 novembre

suivant, Claude Bouvart, collègue de Clément Corbières, est arrêté après être tombé dans un piège tendu par Gilbert D. , membre du R.N.P. parti collaborationniste de Marcel Déat. Mis au secret, torturé, il finit fin décembre par révéler le nom de Louis Fourtine. Puis, en cascade, ce sont Jean-Jacques Panier-Dujacq, Marcel Gilo, Jean Monède, Clément Corbières, André Guérin, Claude Meyroune, Daniel Planet, qui sont mis en état d'arrestation. Claude Bouvart, Jean Monède, Clément Corbières, André Guérin, sont fusillés à Souge le 30 avril en représailles d'une attaque des F.T.P. le 16 du même mois, près de Caen, contre un train transportant des soldats allemands. Louis Fourtine, Jean-Jacques Panier-Dujacq, Marcel Gilo, Claude Meyroune , Daniel Planet... seront déportés.

Paulette est arrêtée le 3 janvier 1942, sur son lieu de travail . Brièvement interrogée par le commissaire Pierre Poinot qui l'accuse de « menées communistes » , elle est remise à la police allemande qui l'inculpe pour trois raisons :

-avoir fréquenté l'Auberge de jeunesse de Talence, considérée comme un repaire de « terroristes » et y avoir exercé des responsabilités.

-figurer comme appartenant à la Jeunesse communiste dans la note rédigée par Jean-Jacques Panier-Dujacq trouvée dans la valise en gare de La Rochelle, ce que, confrontée à celui-ci, elle conteste formellement.

- avoir participé à une activité hautement illégale, à savoir la transmission de paquets (de tracts ou de journaux très probablement) que lui avait remis ce même Jean-Jacques Panier-Dujacq.

Toutes choses répertoriées dans les décrets des 7 et 12 décembre 1941 (dits décrets Keitel) parmi les crimes les plus graves passibles des pires châtements .

En fait, selon Claude Meyroune, les fonctions qu'assurait Paulette dépassaient de beaucoup ce que les polices française et allemande avaient découvert : « Elle avait en charge, rappelle-t-il, une petite imprimerie » et « c'est elle qui était chargée de "repêcher" des responsables de groupes en cas d'arrestation du triangle de direction (unité de base des réseaux communistes) ».

Paulette est incarcérée au Fort du Hâ. Mais , contre cet enfermement, elle va lutter, sans cesse lutter.

« *En fraude, car nous ne devons avoir ni crayon ni papier* » dit-elle, elle va notamment écrire des lettres à son père, à sa grand-mère, dont on ne sait comment elles sont parvenues à leur destinataire, mais qui nous renseignent longuement sur la vie que désormais elle mène.

Matériellement, celle-ci, on s'en doute, est très difficile : sa cellule est infestée de punaises et parcourue par des rats ; la nourriture quotidienne, particulièrement frugale (une boule de pain noir , un peu de "fromage", de la "soupe" très claire aux topinambours), est heureusement complétée par quelques colis que lui envoient ses proches et qu'elle partage généreusement avec des détenues qui, parfois, la rejoignent. C'est le cas de Cécile Pouget, Jeanne Desbats et Andrée Tamisé.

Comme elle n'a droit qu'à très peu de visites (deux seulement en neuf mois ?) , les nouvelles de l'extérieur ne lui arrivent que rarement , en retard, souvent déformées et surtout par l'intermédiaire des détenus entrants qui les répercutent au propre comme au figuré, dans toute la prison, ou les chuchotent dans la petite cour de promenade. Le 8 mai par exemple, elle croit que Clément Corbières – son ami le plus cher- a quitté le Fort alors qu'il a été fusillé le 30 avril et elle ne l'apprend vraiment que le 18 juin.

Privée de tout livre, de tout ouvrage qui pourrait la distraire, ce sont ainsi mille sentiments et pensées qui occupent son esprit. Elle ne peut cacher combien elle est abattue d'être séparée des siens mais veut aussi les rassurer : « *Du moment que je suis forte, vous devez l'être autant que moi* ». Elle

espère évidemment être jugée et libérée, mais finit par admettre qu'elle ne le sera probablement jamais ; « *Peut-être veulent-ils me garder jusqu'à la fin de la guerre, je m'y attends* », déclare-t-elle avec une poignante et prémonitoire lucidité. Tantôt elle exprime avec tendresse son amour pour les siens, pour ses amis : « *Mon cher Papa, Je te devine plus courageux que grand-mère. Fais-la manger et veille à sa santé. Fais-lui comprendre que je ne suis pas mal et que bientôt je serai avec vous* » ; « *Je sais que mes camarades ne m'oublient pas . Tu sais à quel point je les aime tous* ». Tantôt elle s'emporte contre les nazis et surtout contre les collaborateurs : « *Je suis très montée contre eux... bientôt nous aurons la revanche* » ; « *J'en veux encore plus aux Français collaborateurs car c'est un Français qui m'a arrêtée, c'est un beau s...* ». Toujours cependant elle tient à préserver sa dignité, sa fierté : « *Il ne faut pas s'aplatir devant eux, ils en sont fous de rage : c'est de la résistance passive* ». Toujours elle fait preuve d'un courage indomptable, d'une volonté inébranlable : « *Je ne pleure jamais, je ne me plaindrai jamais, je ne suis pas malheureuse parce que je ne le veux pas* ». Car toujours elle a foi en la victoire, en la réalisation de son idéal : « *Les rôles seront bientôt renversés, je suis de plus en plus sûre que l'on va gagner, je voudrais être dehors pour profiter de ces moments qui compteront dans notre Histoire* ».

Au début du mois d'octobre, Paulette apprend qu'elle ira travailler dans un camp en Allemagne , tel est le mensonge alors habituel quant au but d'un tel départ. Toujours dynamique et même enthousiaste, elle écrit : « *J'aurai de l'air et je travaillerai* » et dans sa dernière lettre, datée du 8 octobre, ces mots pleins d'espoir : « *Plus tard, on se retrouvera tous et quelle fête !* ».

Le lendemain 9 octobre 1942, vers 20 heures, avec plusieurs de ses camarades, Louis Fourtine, Marcel Gilo, Daniel Planet, Claude Meyroune, Jean-Jacques Panier-Dujacq, elle est conduite à Paris en train cellulaire et non en wagon à bestiaux comme le veut son classement NN, décidé à son insu : elle n'est pas encore officiellement condamnée et doit d'abord être jugée en Allemagne.

A la gare d'Austerlitz, les garçons sont transportés à la Prison de Fresnes (d'où ils seront déportés les 5 et 12 novembre), tandis que Paulette, seule, est dirigée vers la gare de l'Est. Elle y rejoint un convoi à destination de Trèves où sont réunis trois femmes -outre Paulette , Suzanne Delobel, de Creil (60) et Angélique Rouffignac de Saint-Mard (77) – et 162 hommes originaires de toute la France dont des Bordelais de l'Alliance de la Jeunesse française, Pierre Barthe, André Bergez, André Chauvenet, André Guilbaud...

A Trèves, les hommes sont en majorité emmenés à Rheinsfeld, puis au Camp spécial SS de transit d'Hinzert ,Suzanne, Angélique et Paulette étant incarcérées dans la prison de cette ville, le 12 octobre précisément, le jour où Paulette a 20 ans. Le 22 septembre précédent, n'avait-elle pas écrit aux siens : « *Est-ce que je serai parmi vous pour mes 20 ans ?* ». Elle s'en souvient alors certainement..

Le 13 novembre suivant, Paulette et ses deux compagnes sont transférées à la Maison d'arrêt d'Aix-la-Chapelle et y sont « mises à la disposition du Tribunal spécial de Cologne » chargé de juger les prisonniers NN. Cependant, Paulette n'y est pas envoyée et on la retrouve au Pénitencier pour femmes de Flussbach, près de Wittlich (à 40 km environ au nord-est de Trèves) où elle va rester jusqu'au 10 août 1944. Il semble que ce soit là, très exactement le 31 juillet 1943, qu'elle apprenne de la bouche même de son geôlier les modalités du régime de détention NN auquel elle est soumise (vraisemblablement, elle en avait déjà quelques notions) :

- maintien dans un absolu isolement, sans lien aucun avec l'extérieur ;
- interdiction totale par conséquent d'envoyer ou de recevoir des nouvelles et bien sûr des colis ;

-stricte obligation pour toutes les personnes amenées à s'occuper de tels prisonniers de ne jamais répondre à la moindre de leurs questions, de ne jamais rien leur indiquer quant à leur sort futur.

Le 26 juillet 1944, le ministre de la Justice du Reich (il s'agit d'Otto Thierack) décide qu'il faut transférer Paulette à l'Etablissement d'exécution des décisions de justice de Munich Stadelheim. Cette mesure peut s'expliquer par le repli de l'administration allemande vers des zones moins exposées à la suite du débarquement du 6 juin, mais aussi par la fin annoncée des décrets régissant les prisonniers NN devenus inapplicables en raison du trop grand nombre de ceux-ci qui, dorénavant, seront au plus vite soit exécutés soit envoyés dans un camp de concentration.

La mise en œuvre de cette décision va prendre trois semaines. Le 8 août, le médecin du Pénitencier de Flussbach déclare qu' « elle ne souffre d'aucune maladie de peau », qu' « elle est en état de voyager et de travailler », qu' « elle est exempte de toute vermine (sic) ». Le 9, ce sont les étapes de son prochain trajet en train qui sont déterminées avec précision : Wittlich-Coblence-Francfort- Nuremberg-Munich. Soit un parcours qui n'est ni direct ni rapide parce qu'il n'est effectué que de jour, la nuit étant réservée aux transports militaires et sensibles pour échapper aux bombardements et parce que le réseau est à la fois surchargé et très endommagé. A cela s'ajoute un contretemps dont on ignore la cause qui oblige à un arrêt imprévu de deux semaines à Nuremberg. Ainsi Paulette n'arrive-t-elle à Munich que le 1er septembre 1944 pour, toujours sous le statut de « la détention préventive », être à nouveau enfermée dans cette prison où un millier de Résistants au moins ont déjà été exécutés dont un certain nombre d'Allemands comme Hans et Sophie Scholl de la « Rose blanche ».

Mais, le 6 mars 1945, le docteur Dusch, président du Haut conseil médical, avertit que « la prisonnière NN Sauboua Paulette souffre d'une inflammation pulmonaire de nature tuberculeuse au poumon droit », que « le pronostic vital est , pour elle, engagé », qu' « elle n'est plus en état d'être détenue » et surtout, qu' elle présente « un risque sérieux de contamination pour l'ensemble du service ». Le 9 mars, Paulette est donc conduite à l'Hôpital sanatorium d'Harlaching par la Gestapo. Il est beaucoup trop tard. Paulette, extrêmement affaiblie par tant de privations matérielles et affectives et dont la maladie n'a été découverte qu'à un stade avancé (de toute façon elle n'aurait pas été soignée) s'éteint 5 jours après, le 14 mars.

Faute de documents (mais y en a –t-il jamais eu ?) nous ne savons ni si elle fut inhumée ni si, probablement, elle fut incinérée. Peut-être au moins ses cendres reposent-elles aux côtés de celles de bien d'autres Résistants de nombreux pays en ce cimetière boisé am Perlacher Forst, situé non loin de l'hôpital et de la prison.



Le 8 mai suivant, le maréchal Wilhelm Keitel signait à Berlin l'acte de capitulation sans conditions de l'Allemagne nazie.

Sources principales :

I-Témoignages de la famille.

II-Archives départementales de la Gironde, archives municipales d'Eysines et de Talence.

Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon.

Archives du Service International de Recherches de Bad Arolsen (Allemagne).

Archives d'Etat de Munich.

III- Dominique Lormier : Bordeaux sous l'Occupation

Michel Slitinsky : Trois filles vingt garçons, la Résistance en Gironde.

René Terrisse ; Bordeaux 1940-1944

IV- www.ffi33.org

www.fmd.asso.fr

www.fndirp.asso.fr

www.ajpn.org

www.fusilles-souge.asso.fr